

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.016**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Curis-au-Mont-d'Or, réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil, après convocation légale et sous la présidence de M. Pierre GOUVERNEYRE, Maire.

Étaient présents : M. Pierre GOUVERNEYRE ; M. Philippe NICOLAS ; MME Martine DUCHENAUX ; M. Michel JAENGER ; MME Béangère DURAND-MATHIEU ; M. Stéphane FERRARELLI ; M. Jean-Luc POIRIER ; MME Frédérique BAVIERE ; MME Brigitte CHATRON-LEFEBVRE ; MME Selma JACOB.

Membres excusés : MME Stéphanie DELEPINE (Pouvoir donné à MME Brigitte CATRON-LEFEBVRE) ; M. Marc GAUBERT ; M. Philippe GUINET ; MME Marie-Hélène VENTURIN.

Membres absents : Néant.

Secrétaire de séance : M. Philippe NICOLAS.

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Date de convocation : 7 mars 2024

Date d'affichage : 7 mars 2024

OBJET : AVIS DE LA COMMUNE SUR LE DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF A LA MODIFICATION N°4 DU PLU-H

M. Michel JAENGER, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme rappelle au Conseil Municipal que la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat a pour ambition de :

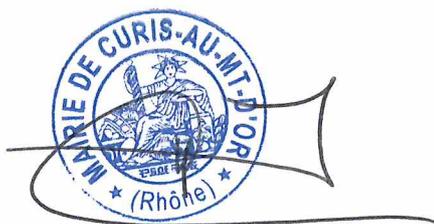
- Renforcer l'enjeu de décarbonation de l'aménagement dans le PLU-H ;
- Poursuivre la politique de l'habitat, notamment en renforçant l'offre de logements autour des secteurs les mieux desservis en transports en commun ;
- Limiter l'artificialisation des sols et l'impact sur les ressources ;
- Accompagner le développement territorial en matière économique ;
- Intégrer les évolutions des projets opérationnels et d'aménagement et leur « gestion courante » ;
- Ajuster certaines règles du document ;

M. Michel JAENGER rappelle que cette modification concerne également la réduction du périmètre de protection du château de Curis, prévue en complément de la démarche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants, le Conseil Municipal APPROUVE le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire, Pierre GOUVERNEYRE.

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 21 MARS 2024
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE



Transmission en Préfecture le 19 MARS 2024